

Objet :

# Demande d'examen au cas par cas

## Pour la construction de serres photovoltaïques

### Exploitation Beauvallon – 97260 Le Morne-Rouge

Pièces jointes au dossier :

- Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
- A 1. Un plan de situation au 1/25 000
- A 2. Localisation cartographique des photographies de la zone d'implantation
- A 3. Un plan de masse du projet
- A 4. Un plan des abords du projet
- A 5. Plan de prévention des risques naturels
- A 6. Vue aérienne avec implantation des serres photovoltaïques
- A 7. Etat de boisement du terrain
- A 8. Description des mesures du projet sous forme de tableau

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
20/06/2022

Dossier complet le :  
20/06/2022

N° d'enregistrement :  
D 2022 -0531

### 1. Intitulé du projet

Projet d'une exploitation agricole sous serres photovoltaïques, à la plantation Beauvallon à Morne-Rouge

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AMARENCO CREOLE ENERGIE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Laurent PFLUMIO

RCS / SIRET

8 4 3 2 0 8 1 1 7 0 0 0 2 1

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie  | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))  |
|--|---|
| Catégorie n°30 - Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. | Installation de serres photovoltaïques d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.<br>Puissance électrique du projet : 1.45 MWc  |
| Catégorie n°39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement.                 | Travaux et constructions qui créent une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> .<br>Emprise au sol du projet : 10 370 m <sup>2</sup> |

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à l'implantation de serres photovoltaïques sur une exploitation agricole.

Ces serres apporteront une protection à l'exploitation tout en produisant de l'électricité verte qui sera injectée sur le réseau public de distribution.

Il n'est pas prévu de démolition de bâtiment ou autre. Les moyens seront mis afin de limiter les risques de dégradation de la végétations avoisinantes.

Le projet prévoit une construction de 3 blocs de serres photovoltaïques représentant une surface totale de 10 370 m<sup>2</sup>. La surface parcellaire totale s'étend sur 50 050 m<sup>2</sup>. Le projet sera implanté sur les parcelles I49 et K85. Les terrains sont relativement plats et déjà déboisés. En effet, l'agriculteur travaille déjà sur les terres en question. Il attend de ces serres photovoltaïques :

- Une limitation de l'exposition aux rayons de soleil de son exploitation de vanille, afin d'éviter les pertes de gousses ;
- Une amélioration du confort de travail (plus d'ombre, abrité de la pluie) ;
- Une meilleure gestion des apports en eaux via des récupérateurs d'eaux de pluies ;

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de mettre en œuvre une exploitation agricole à énergie positive sur la Martinique et de démontrer que des solutions pertinentes existent pour combiner l'exploitation agricole et la production renouvelable sur un même foncier. Les caractéristiques des structures des serres (dimensionnement, orientation, matériaux) seront déterminées par des entreprises agréées avec des retours d'expériences fiables. Ces serres auront plusieurs vertus, telles que :

- Fournir à l'exploitant des structures solides aux aléas environnementaux recensés sur le département ;
- Protéger les gousses de vanilles des rayons du soleil pouvant les "brûler", protéger l'exploitation des prédateurs (oiseaux, ...) ;
- Gérer de façon optimale et durable les eaux pluviales de l'exploitation ;
- Améliorer le confort de travail des agriculteurs en les mettant à l'abri (soleil, intempéries, ...) ;
- Permettre à l'agriculteur de diversifier ses cultures ;
- Augmenter la production (de façon raisonnée) ce qui permettrait de former/d'embaucher des jeunes agriculteurs.

Cette "technique" serait un exemple concret de symbiose entre les productions agricoles et énergétiques.

Le parc photovoltaïque délivrera une puissance d'environ 1,45 MWc soit près de 2,12 GWh/an, ce qui équivaut à une alimentation de 480 foyers, ainsi l'électricité sera injectée dans le réseau de distribution d'électricité d'EDF.

Cela permettra de diminuer la production d'électricité EDF venant de plusieurs groupes électrogènes.

Cette installation permettra de s'approcher un peu plus de la production d'électricité verte sur les îles de la Caraïbes.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La construction de l'installation se déroulera en plusieurs phases :

- Préparation de chantier (sécurisation du site et ses abords, protection de la végétation environnante) ;
- Travaux de VRD (fossés et noues de rétention) et terrassements légers
- Montage des structures sur pieux (pas de dallage ni terrassements massifs prévus pour les serres) ;
- Pose des modules solaires avec le respect des consignes de sécurité des travaux en hauteur ;
- Installation des composants électriques (réalisation des câblages) ;
- Série de tests, câblages et raccordement au réseau électrique avec aménagement de la cellule de comptage et outils de télémétrie ;
- Nettoyage du site ;
- Mise en service ;

Le planning des travaux prendra en compte les enjeux locaux (agriculture, période cyclonique, etc.)

Une charte de gestion environnementale de chantier sera signée par les entreprises en charge des travaux ainsi que le maître d'ouvrage. Cette charte établira des critères à respecter afin de limiter les nuisances sur l'environnement (air, eau, déchets, bruits, etc.), et améliorer la gestion de chantier.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation Photovoltaïque :

La durée de l'exploitation est de 30 ans à partir de la mise en service.

Les équipes de l'exploitation prendront en charge la centrale au moment de la mise en service et procéderont à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes.

Il sera mis en place des maintenances :

- PREVENTIVES : Planifiée plusieurs fois par an, elles consistent à un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présent sur le site : modules photovoltaïques, câblages, onduleurs, transformateurs ainsi que les équipements de sécurité ;
- CURATIVES : L'ensemble des centrales de production électrique est suivi en temps réel par le service de exploitation d'Amarenco Créole Energie qui aura à la charge, le bon fonctionnement de l'installation en relation avec divers prestataires de maintenance ;

La cohabitation des deux activités a été pensée en favorisant au maximum le travail de l'agriculteur : Pas de conflit sur la surface au sol et peu d'intervention d'Amarenco Créole Energie sur le site lorsque l'installation sera opérationnelle.

Exploitation Agricole :

Le projet agricole incluant des serres permettra à l'exploitant de :

- Diversifier ses cultures (vanilles, cultures fruitières, ...) ;
- Mieux contrôler ses cultures face aux aléas climatiques (pluie, vent, soleil, ...) ;
- Obtenir de meilleurs rendements de production, tout en proposant une agriculture raisonnée ;
- Limiter l'utilisation de produit insecticide en mettant en place des filets anti-insectes
- D'augmenter la production et la création d'emploi (souhait d'embaucher 10 salariés dans le futur)

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de permis de construire

- Cas par Cas (articles 30 et 39 cités en partie 3)

- Déclaration d'incidence au titre de la Loi sur l'Eau (article R-214-1 du Code de l'Environnement, alinéa 2.1.5.0 : Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques             | Valeur(s)                            |
|--|--------------------------------------|
| Serres Photovoltaïques en trois bocs : | 10 370 m <sup>2</sup> - 1,45 MWc     |
| Abri Vanille 1                         | 6 070 m <sup>2</sup> - 2166 panneaux |
| Abri Vanille 2                         | 2 600 m <sup>2</sup> - 930 panneaux  |
| Abri Vanille 3                         | 1 700 m <sup>2</sup> - 607 panneaux  |
| Hauteur des poteaux :                  | 3,3m                                 |
| Mono-pente :                           | 13°                                  |

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Beauvallon  
97 260 MORNE ROUGE

Coordonnée GPS :  
14.770274 , -61.11193

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 14° 46' 14" 5 Lat. 6° 1' 06" 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :  | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?   |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet est situé à proximité directe de 3 ZIEFF :<br>- Bois Jourdan à 1.5km au nord;<br>- Morne Jacob à 2.7km au nord-est;<br>- Bois Montout à 2.5km à l'est.<br>Les espèces animales et végétales seront à prendre en compte lors des études.<br>Source : carto.geomartinique.f   |
| En zone de montagne ?  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Sont incluses en zone de montagne en totalité, les communes de :<br>Fonds-Saint-Denis, Morne-Rouge, Morne-Vert.<br>Le projet ne vise pas à dénaturer ou artificialiser davantage le caractère montagnard de la zone car il sera effectué sur une exploitation comportant déjà des serres.<br>Source : legifrance.gouv.fr (l'arrêté du 18 Mars 1975 sur la Délimitation de zones de montagnes en Martinique, Guadeloupe et réunion)  |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : carto.geomartinique.fr   |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : carto.geomartinique.fr   |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune du Morne-Rouge est présente dans le PNRM (Parc naturel régional de la Martinique). Celui-ci accompagne les communes dans plusieurs domaines en rapport avec le présent projet tels que : la valorisation des productions du terroir, la préservation des paysages la sensibilisation au respect de l' environnement et à la nécessité d' un comportement éco-citoyen, animation et la promotion du territoire, la protection des terres.<br><br>Source : www.parcs-naturels-regionaux.fr |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : Géoportail : Plan d'Exposition au Bruit (PEB)  |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Il est à noter par ailleurs que le dossier de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO des volcans et forêts de la montagne Pelée (à proximité de Morne-Rouge) et des pitons du Nord de la Martinique a été déposé en février 2021, la décision est attendue lors de la 45e session du Comité du patrimoine mondial en juillet 2022.<br><br>Source : Martinique la 1ère (Publié le 05-02-21)   |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |   |

|   |                                     |                                     |  |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est couvert par le Plan de prévention des risques de la commune du Morne-Rouge. Il s'inscrit dans une zone réglementaire à prescriptions particulières, et est exposé aux aléas de mouvements de terrain, de séisme et d'inondation (uniquement au niveau de la Ravine Marie-Luce qui traverse la plantation). Il est à noter que l'implantation des serres n'est pas située dans la zone d'aléa fort en inondation. (voir carte ANNEXE 5)<br><br>Source : pprn972.fr (extrait de PPRN de la commune de Morne-Rouge) |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'aire de projet ne présente pas de teneur forte en chlrodécone. Celle-ci n'a pas été détectée sur le site. Il existe un site pollué situé à 1.3 km de la plantation : SOCOMOR (inactif), ne présentant pas d'enjeu significatif pour le projet.<br>Source 1 : carto.geomartinique.fr (carte des analyses de la chlrodécone dans le sol de la Martinique)<br>Source 2 : cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/ (carte des sites et sols pollués de la Martinique)   |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : Observatoire de l'eau de Martinique - carte : " L'eau potable et l'assainissement en Martinique"  |
| Dans un site inscrit ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun des 11 sites inscrits en Martinique n'est présent à Morne-Rouge.<br>Source : DEAL de la Martinique   |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>   | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>   |
| D'un site Natura 2000 ?   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Source : INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel)  |
| D'un site classé ?  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La Montagne Pelée (Versants Nord-Ouest) fait partie des 4 sites classés de la Martinique, au titre de la loi du 2 mai 1930 (Art.R-340-1 et suivants, du code de l'environnement)<br>Elle se situe à environ 7km de la zone de projet.<br>Source : Google earth / DEAL Martinique/ INPN   |

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |   | Oui                      | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>  |
|-------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| <b>Ressources</b>       | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Il n'y a pas d'incidence notable concernant le prélèvement d'eau, celui-ci ne vise pas à être augmenté ou modifié.   |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?   | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Milieu naturel</b>   | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'ensemble du projet s'insère sur un site fortement anthropisé, sur lequel une activité agricole régulière a lieu (voir ANNEXE 6 : vue aérienne du site et limite des serres proposées). Une demande de l'état de boisement du site a été faite auprès de l'ONF, afin de s'assurer que les serres ne soient pas sur des zones boisées (voir ANNEXE 7 : Carte de l'étude du boisement de l'ONF). Un corridor aquatique traverse le site : la ravine Marie Luce. Celle-ci n'est pas touchée par le projet (aucun pont ou passerelle supplémentaire n'est construit). Les impacts des serres sur la faune et la flore sont considérés comme très faibles. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |  |

|                  |  |  |  |  |
|------------------|--|--|--|--|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | La zone de projet et ses alentours sont à vocation agricole.<br>Source : PLU de Morne-Rouge.   |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | Il est à noter que la plupart des serres actuelles seront substituées par des serres photovoltaïques. La zone d'implantation restera donc la même pour ces dernières. Pour les nouvelles serres photovoltaïques qui seront implantées, elles seront situées sur des zones déjà utilisées par l'exploitant agricole.  |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | En Martinique, trois établissements sont concernés par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) :<br>- le GIE Croix Rivail (commune de Rivière Salée)<br>- la SARA (commune du Lamentin)<br>- Antilles gaz (commune du Lamentin)<br>Le présent projet n'est donc pas concerné par ces PPRT.<br>Source : DEAL de la Martinique   |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?   | <input checked="" type="checkbox"/>                  | <input type="checkbox"/>   | Le projet est concerné par 3 risques naturels :<br>- séisme, niveau : fort;<br>- mouvement de terrain, niveau : moyen;<br>- inondation (de long de la ravine Marie-Luce), niveau : fort.<br>Il est à noter que les serres photovoltaïques ne seront pas implantées à proximité directe de la ravine, et n'auront donc pas d'incidence particulière sur cette dernière. Elles sont hors zone rouge. (Voir ANNEXE 5 : extrait du PPRN de la commune de Morne-Rouge)<br>Source : pprn972.fr |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?   | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |  |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics   | <input type="checkbox"/>                             | <input checked="" type="checkbox"/>  | A long terme, la production de vanille est estimée à près de 9t/an. Les déplacements sur le réseau routier existant n'engendreront pas de nuisance significative.  |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?  | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> |  |



|                  |  |                          |                                     |   |
|------------------|--|--------------------------|-------------------------------------|---|
|                  | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?               | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                     | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
| <b>Emissions</b> | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                          | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il des effluents ?  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |   |
|                  | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet va éviter les déchets plastiques liés à l'exploitation des serres tunnel existantes qui seront remplacées par les serres photovoltaïques.<br>Les déchets de chantier seront gérés de façon durable (charte environnementale de chantier). |

|   |   |                                     |                                     |   |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'impact paysager est jugé très faible de par le peu de points de visibilités sur le site depuis les alentours :<br>- les constructions et végétations le long de la RN3 cachent sa vue<br>- Le site n'est pas visible depuis les axes principaux du bourg<br>- Les seuls points de visions du site repérés sont les contrebas du bourg de Morne Rouge à une distance d'environ 1,75 km.<br>(Voir ANNEXE 2 - Prises de vues). |
|   | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Il s'agit de modifications positives : amélioration des conditions de travail et de fonctionnement de l'exploitation agricole, une culture diversifiée sera mise en place grâce aux serres photovoltaïques.   |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Par souci de clarté, l'annexe 8 présente une description détaillée des mesures et caractéristiques du projet en vue d'éviter, réduire, compenser les effets du projet sur l'environnement.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Selon notre analyse (voir annexe 8), les principaux enjeux environnementaux du site sont : l'hydrologie, les risques naturels, l'occupation des sols et la faune. Notons qu'aucun de ces enjeux n'est jugé comme fort. Nous sommes sur un site fortement anthropisé, où le projet est prévu hors zone de boisement et hors zone inondable. Les impacts du projet pour chacun de ces enjeux ont fait l'objet de mesures permettant de limiter l'impact résiduel pour le rendre faible à nul. Parmi ces mesures, on note : la construction de bassin de rétention pour garantir la transparence hydraulique, un mode constructif sur pieux (sans dalle de béton) respectant les normes parasismiques et paracycloniques, le respect du corridor aquatique existant (ravine Marie-Luce), respect des horaires diurnes (trame noire). Par ailleurs, le chantier sera réalisé dans le respect d'une charte environnementale qui visera à limiter les nuisances. Il nous semble donc que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

| Objet |   |                                     |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;  | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122 2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.   | <input type="checkbox"/>            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet   |
|---|
| annexe 7 - Plan de prévention des risques naturels sur la zone de projet<br>annexe 8 - Vue aérienne avec les serres photovoltaïques<br>annexe 9 - Etat de boisement du terrain<br>annexe 10 - Description des mesures du projet sous forme de tableau |

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

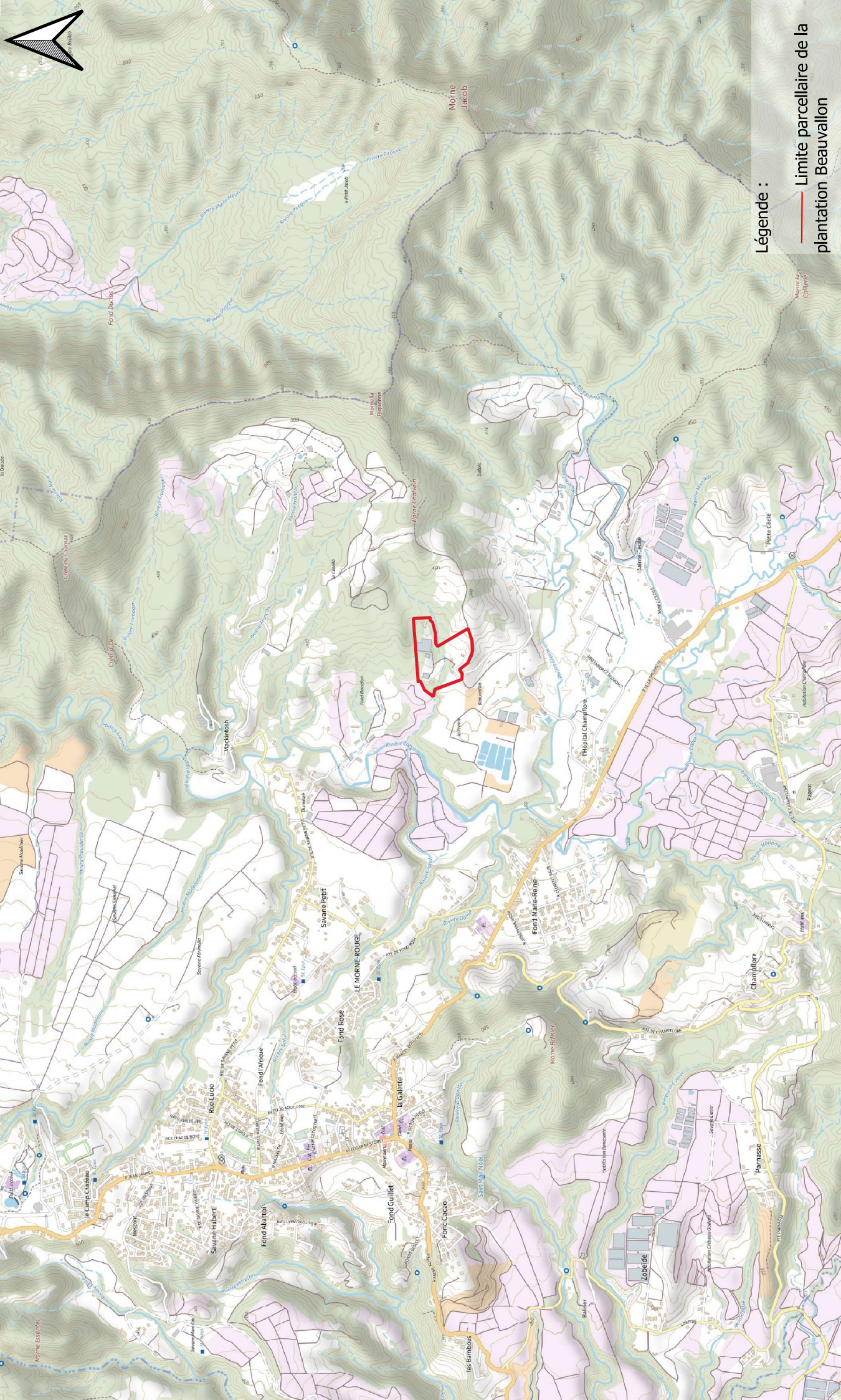


Fait à Petit-Bourg

le, 07 Juin 2022

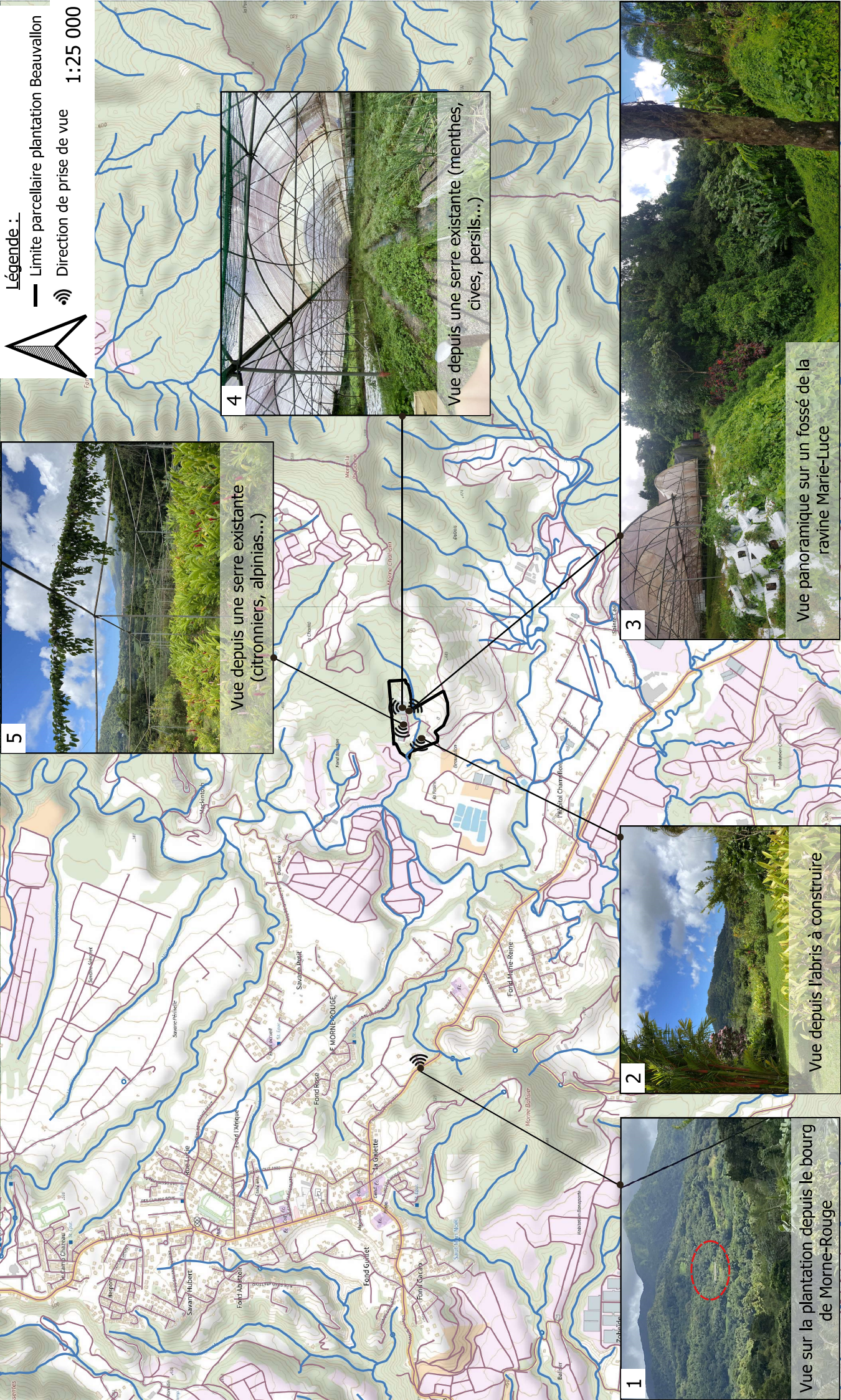
Signature





**Légende :**  
 — Limite parcellaire de la plantation Beauvallon

|   |   |  |   |   |
|---|---|--|---|---|
|  <p>Ingenieurs Conseils<br/> <a href="mailto:info@filaoconseil.fr">info@filaoconseil.fr</a></p> | <p>Produit par :<br/> <b>FILAO INGENIEURS CONSEILS</b><br/>         Date : 10-02-2022<br/>         Dossier : DPPV_2201_AMARENCO</p> | <p><b>PLAN DE SITUATION</b><br/>         1:25 000</p> <p><b>DPPV</b><br/>         Abris de culture photovoltaïques pour la plantation Beauvallon</p> | <p>Adresse du projet :<br/>         Plantation de Beauvallon<br/>         97260 Morne-Rouge<br/>         Département de la Martinique</p> |  |
|---|---|--|---|---|



**Légende :**

- Limite parcelaire plantation Beauvallon
- 📶 Direction de prise de vue

1:25 000

4



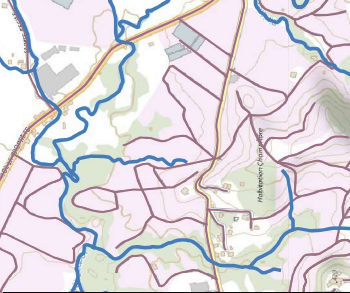
Vue depuis une serre existante (menthies, cives, persils...)

5



Vue depuis une serre existante (citronniers, alpinias...)

3



Vue panoramique sur un fossé de la ravine Marie-Luce

2



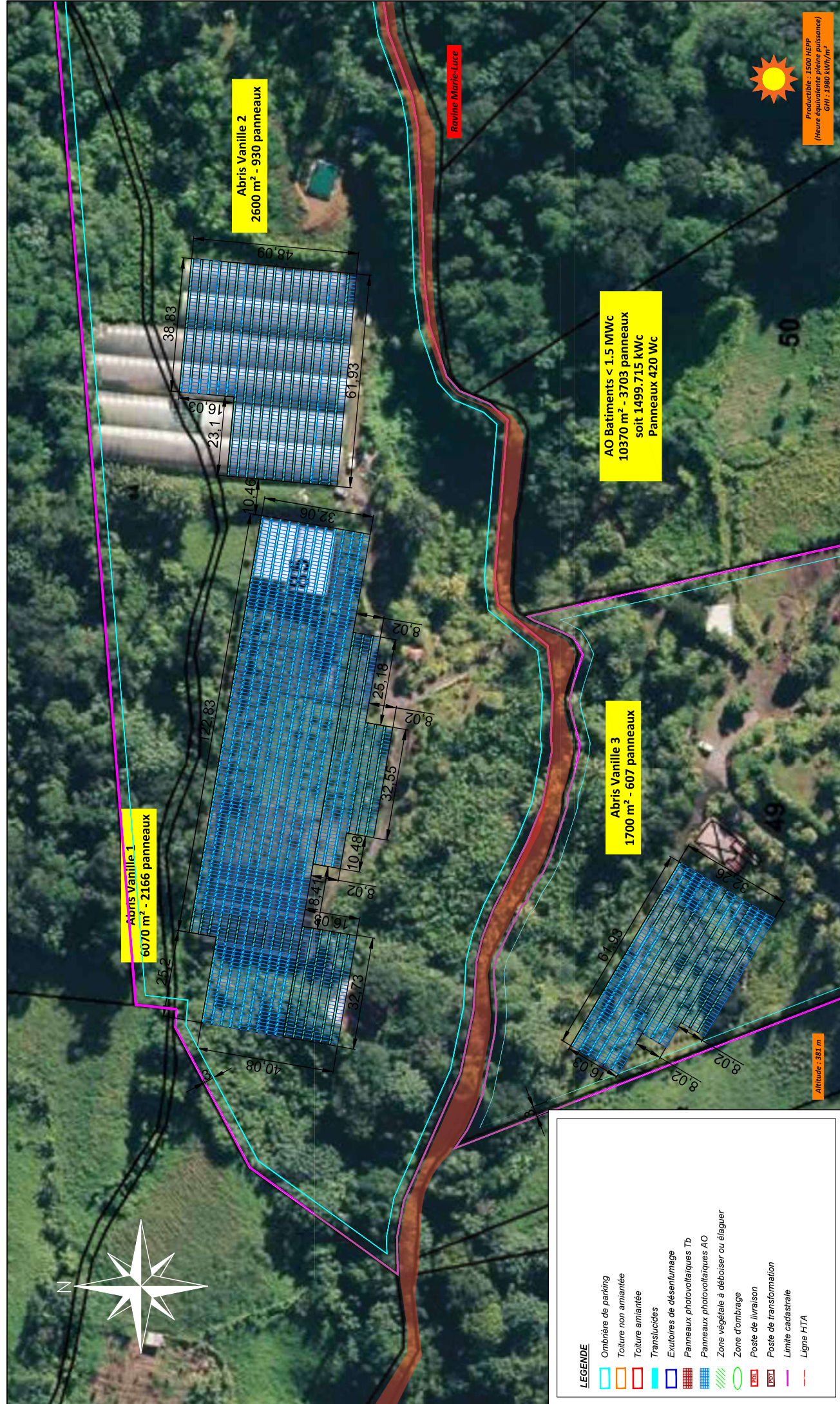
Vue depuis l'abris à construire

1



Vue sur la plantation depuis le bourg de Morne-Rouge

|  |  |  |   |   |
|--|--|--|---|---|
|  | <p>Adresse du projet :</p> <p>Plantation Beauvallon<br/>97260 Morne-Rouge<br/>Département de la Martinique</p> | <p><b>Logiciel de prise de vue</b></p> <p>DPPV</p> <p>Abri de culture photovoltaïques pour la plantation de Beauvallon</p> | <p>Produit par :<br/>FILAO INGENIEURS<br/>CONSEILS</p> <p>Date :<br/>10-02-2022</p> <p>Dossier :<br/>DPPV_2201_AMARENCO</p> | <p>Ingenieurs Conseils<br/>info@filaoconseil.fr</p> |
|--|--|--|---|---|



### REVISIONS

| NO. | PAR | DATE       | DESCRIPTION  |
|-----|-----|------------|--|
| 1   | NL  | 04/11/2020 | Création   |
| 2   | NL  | 01/12/2020 | Vis & Jour 3, 1.5 MWC  |
| 3   | NL  | 01/12/2020 | Vis & Jour 3, 1.5 MWC  |
| 4   | NL  | 13/10/2021 | Ajustement limites parcellaires + zone de défrichement prise en compte |
| 5   | NL  | 01/05/2022 |  |

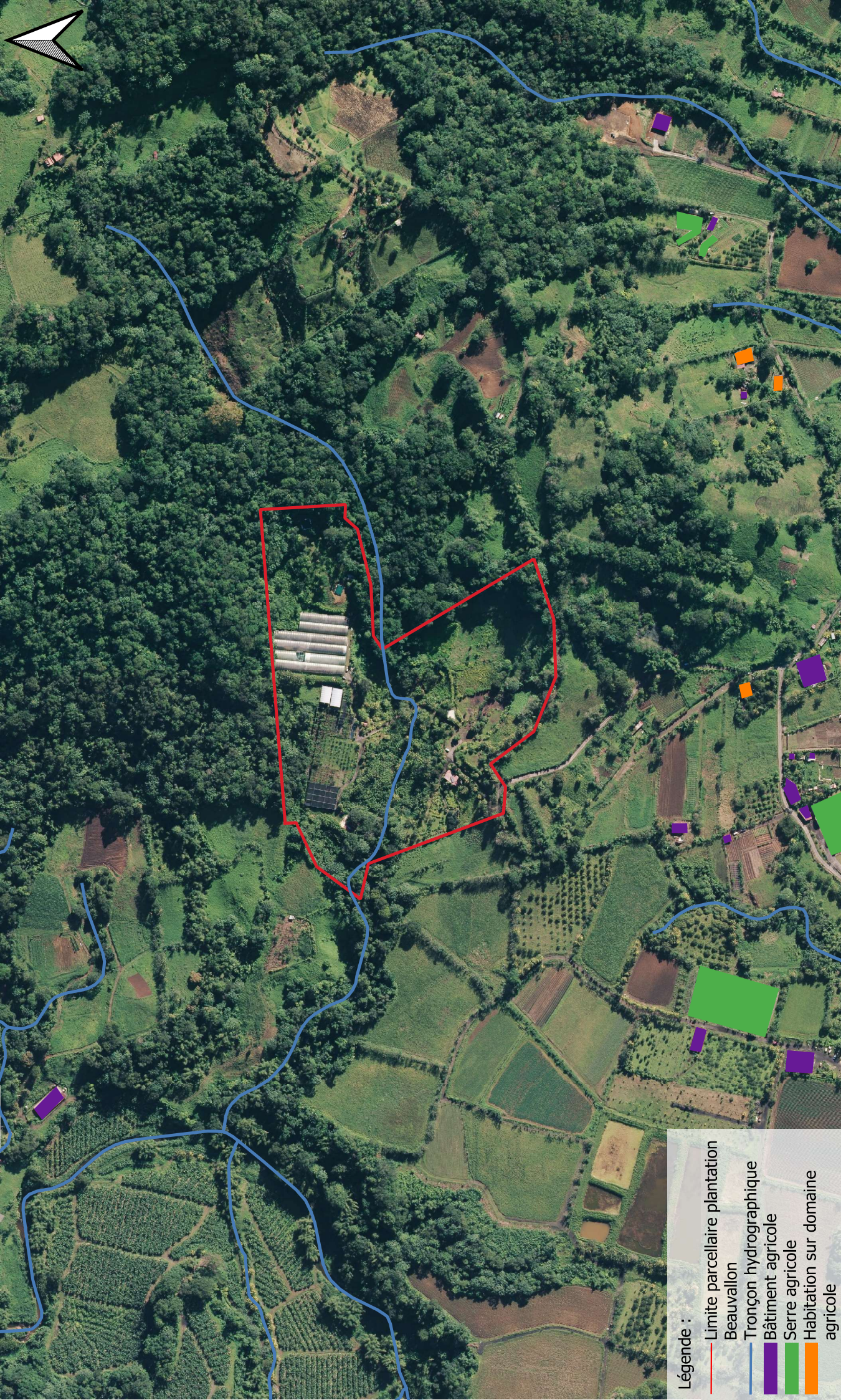
### PLAN LOUIS THÉRÈSE

#### Serres photovoltaïques AO

|            |                       |                  |                           |
|------------|-----------------------|------------------|---------------------------|
| Contact:   | AMARENCO CONSTRUCTION | Adresse Projet:  | 97260 Le Morne-Rouge      |
| Téléphone: | 05.63.34.20.42        | Coordonnées GPS: | 14°46'14.5"N 61°06'42.1"W |
| Email:     | contact@amarenco.fr   | Echelle:         | 1/1000                    |
|            |                       | Format:          | A3                        |
|            |                       | Page:            | 1                         |

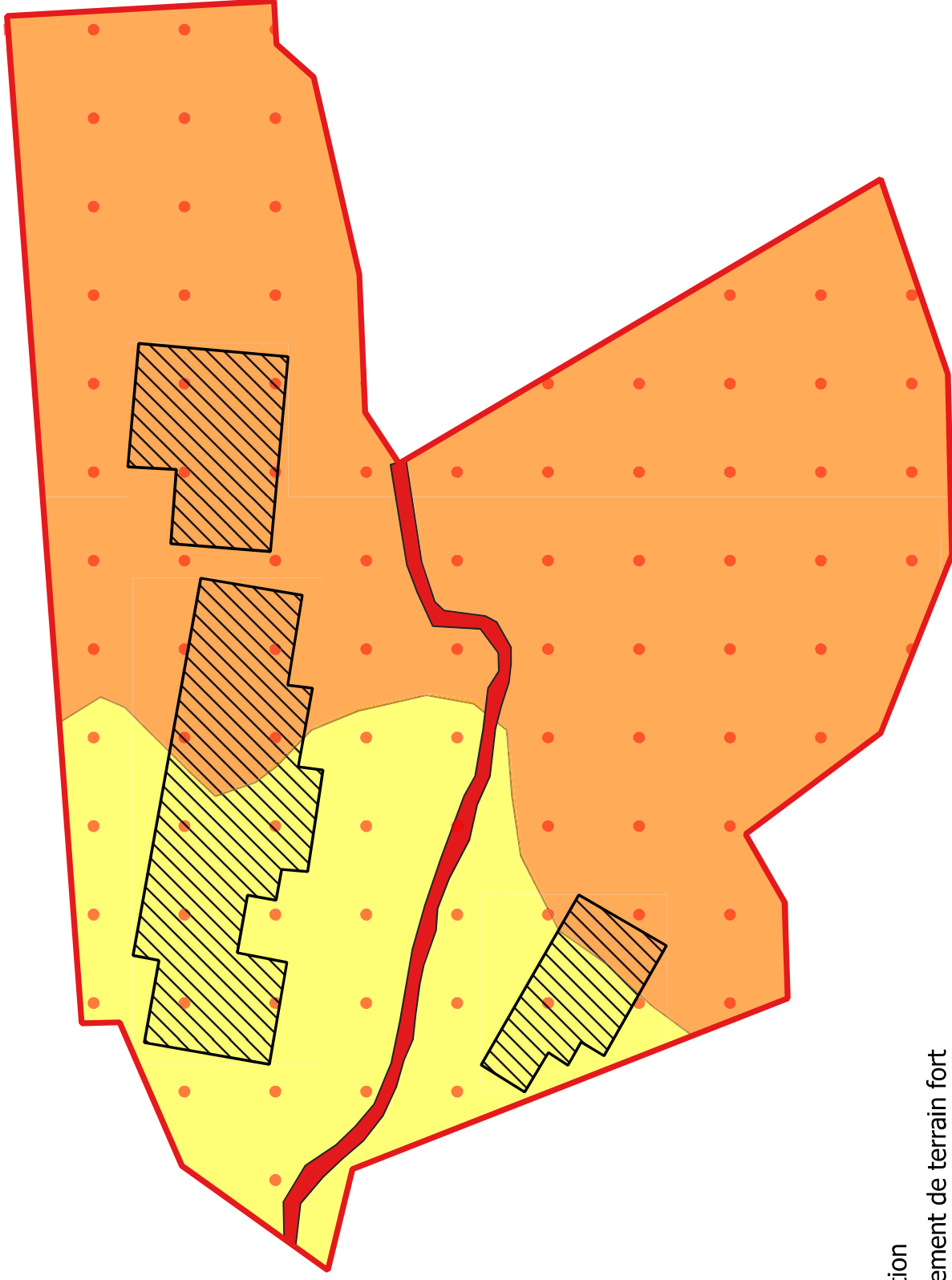
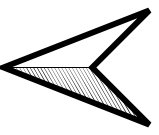
**LEGENDE**

- Ombrière de parking
- Toiture non armantée
- Toiture armantée
- Translucides
- Exutoires de désenfumage
- Panneaux photovoltaïques Tb
- Panneaux photovoltaïques AO
- Zone végétale à déboiser ou élaguer
- Zone d'ombrage
- Poste de livraison
- Poste de transformation
- Limite cadastrale
- Ligne HTA









- Légende :
- Limite parcellaire plantation Beauvallon
  - Tronçon hydrographique
  - Bâtiment agricole
  - Serre agricole
  - Habitation sur domaine agricole





**Légende :**

-  limite parcelle
-  Serres projet
-  risque sismique
-  risque d'inondation
-  risque de mouvement de terrain fort
-  risque de mouvement de terrain faible



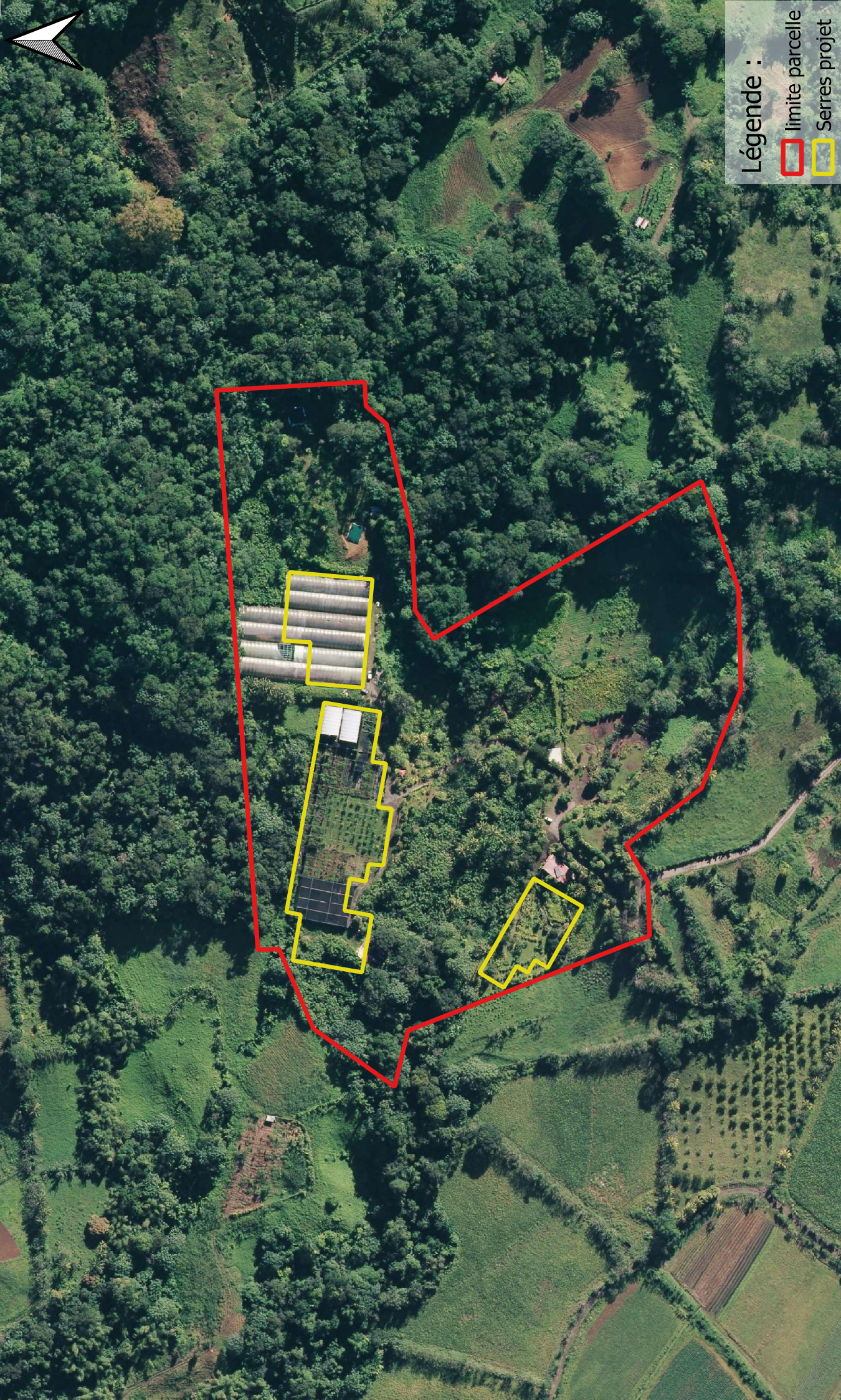
Adresse du projet :  
 Plantation de Beauvallon  
 97260 Morne-Rouge  
 Département de la  
 Martinique

**RISQUES NATURELS PRESENTS**  
 1:2 000  
 DPPV  
 Abris de culture photovoltaïques pour la plantation Beauvallon

Produit par :  
 FILAO INGENIEURS  
 CONSEILS  
 Date :  
 01-06-2022  
 Dossier :  
 DPPV\_2201\_AMARENCO



Ingénieurs Conseils  
 info@filaoconseil.fr



Légende :  
[Red outline] limite parcelle  
[Yellow outline] Serres projet

**FILAO**  
Ingénieurs Conseils  
info@filaoconseil.fr

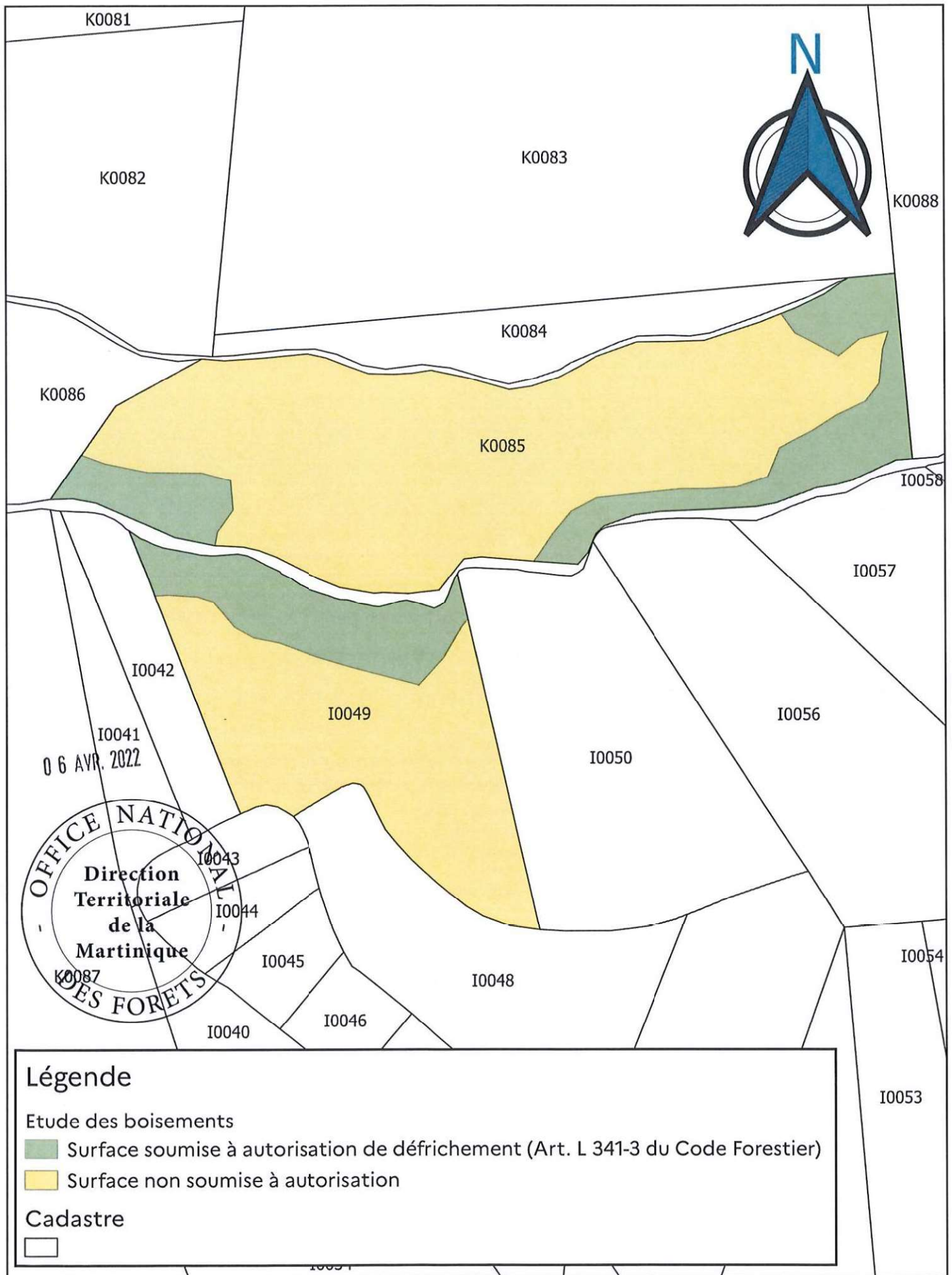
Produit par :  
FILAO INGENIEURS  
CONSEILS  
Date :  
02-06-2022  
Dossier :  
DPPV\_2201\_AMARENCO

**VUE AERIENNE DES SERRES PV**  
1:2 800

DPPV  
Abris de culture photovoltaïques pour la plantation Beauvallon

Adresse du projet :  
Plantation de Beauvallon  
97260 Morne-Rouge  
Département de la  
Martinique





**Légende**

Etude des boisements

 Surface soumise à autorisation de défrichement (Art. L 341-3 du Code Forestier)

 Surface non soumise à autorisation

Cadastre



Commentaire :

FILAO INGENIEURS CONSEILS ; dossier VP n° 80/22  
 LE MORNE ROUGE Savane Petit Est - Lot Champflore ; Parcelle K 85 et I 49

40 0 40 80 m



Annexe A10. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – plantation Beauvallon, Morne-Rouge

| Thématique                               | Phase        | Synthèse  | Enjeux | Justification des impacts   | Impacts          | Mesures ERC   | Impact résiduel  |
|--|--------------|---|--------|---|------------------|---|------------------|
| Milieu physique                          |              |   |        |   |                  |   |                  |
| Topographie                              | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le site présente une pente d'environ 13% vers le côté Ouest</li> </ul>   | Nul    | Modifications topographiques de faible ampleur et emprise   | Négligeable      | Sans objet  | Négligeable      |
|  | Exploitation |   |        |   | Nul              |   | Nul              |
| Contexte géologique et eaux souterraines | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Andésite péleénne : ponce</li> <li>Pas de modification sur les eaux souterraines</li> </ul>  | Faible | Risque de pollution accidentelle lié au chantier  | Faible           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier)</li> </ul>                            | Faible           |
|  | Travaux      |   |        |   | Faible           |   | Faible           |
| Pédologie                                | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Sol andosol sur ponce et cendre</li> </ul>   | Faible | Risque de pollution accidentelle lié au chantier  | Faible           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier)</li> </ul>                            | Faible           |
|  | Travaux      |   |        |   | Faible           |   | Faible           |
| Hydrologie                               | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de la ravine Marie-Luce au sein de la zone de projet</li> <li>Site implanté sur un bassin versant de plus d'1 ha</li> </ul>   | Moyen  | Pas d'intervention sur la ravine<br>Création de surfaces imperméables (toits des serres) augmentant le débit de fuite   | Moyen            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de bassin de rétention pour garantir la transparence hydraulique (dossier loi sur l'eau)</li> </ul> | Faible           |
|  | Exploitation |   |        |   | Moyen            |   | Faible           |
| Ressource en eau                         | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'eau potable est prélevée dans la rivière Capot à proximité de la plantation, par ailleurs, celle-ci n'est pas alimentée en eau potable puisqu'il s'agit d'une zone agricole</li> <li>Site en dehors du périmètre de protection de captage et d'unité de distribution d'eau potable</li> <li>Présence de la ravine Marie-Luce sur plantation</li> </ul> | Nul    | Risque de pollution accidentelle (ravine Marie-Luce) liée aux travaux   | Moyen            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier)</li> </ul>                            | Faible           |
|  | Exploitation |   |        |   | Faible           |   | Faible           |
| Qualité de l'air                         | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>La qualité de l'air dans la zone d'étude est globalement bonne.</li> </ul>   | Faible | Conformité aux normes en vigueur et aux critères nationaux de qualité de l'air  | Faible           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Limitation des poussières et des polluants de l'air (charte environnementale de chantier)</li> </ul>             | Faible           |
|  | Exploitation |   |        |   | Faible           |   | Faible           |
| Climat                                   | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Site ventilé avec un régime d'alizés de l'Est-Sud-Est prédominant</li> <li>Climat tropical avec des précipitations annuelles relativement faibles à l'échelle de la Martinique (sur la commune de Morne-Rouge en 2021, la précipitation annuelle était de 3786 mm)</li> </ul>  | Faible | Pas de modification climatique directe, mais réduction des émissions de CO2 par l'apport d'énergie renouvelable en remplacement d'énergie fossile dans le réseau. | Positif (faible) | Sans objet  | Positif (faible) |
|  | Exploitation |   |        |   | Positif (faible) |   | Positif (faible) |

**Annexe A10. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – plantation Beauvallon, Morne-Rouge**

| Thématique                    | Phase        | Synthèse  | Enjeux | Justification des impacts  | Impacts          | Mesures ERC   | Impact résiduel  |
|-------------------------------|--------------|---|--------|--|------------------|---|------------------|
| Risques naturels              | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'aléa cyclonique fort (toute la Martinique) et l'aléa sismique fort sont à prendre en compte.</li> <li>L'aléa inondation est évalué comme fort au niveau de la ravine Marie-Luce</li> <li>Projet hors zone d'inondation</li> </ul>  | Moyen  | Travaux hors période cyclonique  | Faible           |   | Faible           |
|                               | Exploitation |   |        | Les nouvelles serres respectent des prescriptions parasismiques et para cycloniques, ce qui n'était pas le cas pour les serres tunnel en place | Positif (faible) | - Construction selon les normes parasismiques et paracycloniques  | Positif (faible) |
| Milieu naturel                |              |   |        |  |                  |   |                  |
| Zones naturelles remarquables | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le site se trouve en dehors de toute zone naturelle remarquable.</li> </ul>  | Nul    | Situation en dehors de toute zone naturelle remarquable  | Nul              | Sans objet  | Nul              |
|                               | Exploitation |   |        | Situation en dehors de toute zone naturelle remarquable  | Nul              | Sans objet  | Nul              |
| Trame Verte et Bleue          | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>La ravine Marie-Luce se présente comme étant un corridor aquatique</li> <li>On note la présence de ZNIEFF à quelques kilomètres de la zone de projet faisant office de trame verte.</li> </ul>   | Faible | Pas de modification liée à la ravine Marie-Luce  | Faible           | - Respect des saisons et horaires diurnes<br>- Préservation de la ravine  | Faible           |
|                               | Exploitation |   |        |  |                  |   |                  |
| Trame noire                   | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Site en activité la journée</li> </ul>   | Nul    | Absence d'éclairage nocturne   | Nul              | Sans objet  | Nul              |
|                               | Exploitation |   |        |  |                  |   |                  |
| Zones humides                 | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de la ravine Marie-Luce au sein des parcelles de projet</li> </ul>  | Faible | Aucune zone humide concernée car le projet sera implanté en dehors de la ravine.   | Nul              | - Absence de nouveau rejet dans le milieu naturel<br>- Prévention de pollution accidentelle (charte environnementale de chantier) | Nul              |
|                               | Exploitation |   |        |  |                  |   |                  |
| Flore et habitats             | Travaux      | <p>Le secteur est très anthropisé. On note la présence de visiteurs, touristes sur la plantation de Beauvallon. La flore est fortement présente sur le site puisqu'il s'agit d'un jardin botanique où l'on retrouve de nombreuses espèces florales.</p> <p>Aucun défrichement n'est prévu pour l'implantation du projet</p> | Faible | Implantation sur des zones déjà exploitées, et considérées comme non boisées par l'ONF   | Faible           | - Respect des saisons et horaires diurnes   | Faible           |
|                               | Exploitation |   |        |  |                  |   |                  |
| Faune                         | Travaux      | <p>On note la présence de 3 ZNIEFF à proximité de la plantation (Morne Jacob, Bois Montout, Bois Jourdan) où mammifères, reptiles et avifaunes peuvent y habiter. Mais le site est fortement anthropisé, les zones d'implantation sont déjà exploitées au niveau agricole</p>   | Moyen  | Dérangement de la faune adjacente<br>Préservation des habitats les plus favorables   | Faible           | - Respect des saisons et horaires diurnes   | Faible           |
|                               | Exploitation |   |        |  |                  | Sans objet  | Faible           |
| Paysage et patrimoine         |              |   |        |  |                  |   |                  |

**Annexe A10. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – plantation Beauvallon, Morne-Rouge**

| Thématique  | Phase        | Synthèse   | Enjeux      | Justification des impacts  | Impacts | Mesures ERC   | Impact résiduel |
|---|--------------|--|-------------|--|---------|---|-----------------|
| Paysage   | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le paysage est fortement marqué par l'activité agricole</li> </ul>  | Faible      | Visibilité partielle du site uniquement depuis le contrebas du bourg de Morne-Rouge sur la RN3   | Faible  | - Préservation du caractère agricole du site  | Négligeable     |
|   | Exploitation |  |             |  |         |   |                 |
| Patrimoine historique et culturel, archéologique, | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet se situe en dehors du périmètre de protection des monuments historiques du Morne-Rouge.</li> <li>Le site n'est pas concerné par le zonage archéologique.</li> </ul> | Négligeable | Absence d'enjeu patrimonial, archéologique, historique ou culturel   | Nul     | Sans objet  | Nul             |
|   | Exploitation |  |             |  |         |   |                 |
| Milieu humain                                     |              |  |             |  |         |   |                 |
| Démographie, contexte socio-économique et emploi  | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une zone très peu habitée (site à vocation agricole)</li> <li>Préparations de fleurs sur place destinées à la vente</li> </ul>  | Faible      | Impact positif sur l'emploi, sur l'économie locale et sur la production de vanille<br><br>Impact positif multiple : <ul style="list-style-type: none"> <li>Gain de production moyen 91an de vanille</li> <li>Gain de valeur de 2,1 M€ grâce à la culture de vanille</li> <li>Développement de l'activité agricole</li> <li>Avantages économiques pour l'agriculteur</li> <li>Création de 10 emplois (ETP)</li> </ul> | Positif | Sans objet  | Positif         |
|   | Exploitation |  |             |  |         |   |                 |
| Occupation des sols                               | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Situation dans un secteur agricole, avec quelques prairies, plantations diverses, bâtiments agricoles</li> </ul>  | Moyen       | Absence de suppression de zone agricole. Le projet n'est pas susceptible de modifier l'occupation du sol sur les parcelles adjacentes.   | Nul     | Sans objet  | Nul             |
|   | Exploitation |  |             |  |         |   |                 |
| Infrastructures de transport et circulations      | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'exploitation agricole est desservie par la RN3</li> <li>L'accès au site de projet se fait par une petite route secondaire</li> </ul>  | Faible      | Augmentation des nuisances liées au passage des engins de chantier et des camions transportant du matériel   | Moyen   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Charte de chantier vert</li> <li>Organisation de la circulation</li> <li>Information de la population</li> </ul> | Faible          |

**Annexe A10. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – plantation Beauvallon, Morne-Rouge**

| Thématique          | Phase        | Synthèse  | Enjeux | Justification des impacts  | Impacts     | Mesures ERC  | Impact résiduel |
|---------------------|--------------|---|--------|--|-------------|--|-----------------|
|                     | Exploitation | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'exploitation agricole est desservie par la RN3</li> <li>L'accès au site de projet se fait par une petite route secondaire</li> </ul>                         | Nul    | L'augmentation de production de 9T de vanille n'impliquera quasiment pas de transports supplémentaires   | Nul         | Sans objet   | Nul             |
| Réseaux             | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le site n'est pas raccordé au réseau d'eau potable mais en eau agricole</li> </ul>   | Faible | Risque de d'endommagement accidentel des réseaux existants   | Faible      | - Charte de chantier vert  | Négligeable     |
|                     | Exploitation |   |        | Nul  | Négligeable | Sans objet   | Négligeable     |
| Tourisme et loisirs | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les zones concernées par les serres ne seront pas accessibles au public</li> </ul>   | Faible | Sans objet   | Nul         | Sans objet   | Nul             |
|                     | Exploitation |   |        | Sans objet   | Nul         | Sans objet   | Nul             |
| Énergie             | Travaux      |   |        | Consommation de carburant et électricité en phase de travaux   | Faible      | - Charte environnementale de chantier                                | Faible          |
|                     | Exploitation | <ul style="list-style-type: none"> <li>Source d'énergie : électricité</li> </ul>  | Faible | Création d'énergie grâce à l'implantation des serres photovoltaïques (génération de 1,45MWh, ce qui équivaut à une alimentation de 480 foyers) | Positif     | Sans objet   | Positif         |
| Ambiance sonore     | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas d'émission sonore significative sur la plantation de Beauvallon</li> </ul>   | Faible | Nuisances sonores liées à l'intervention et la circulation pour la mise en place des serres photovoltaïques                                    | Moyen       | - Charte environnementale de chantier<br>- Information des riverains | Faible          |
|                     | Exploitation |   |        | Pas de modification  | Nul         | Sans objet   | Nul             |
| Ambiance olfactive  | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le site se situe en zone agricole ou très peu d'habitation sont à proximité. Il n'y a pas de gêne olfactive notable sur la plantation de Beauvallon</li> </ul> | Nul    | Pas de nuisance olfactive  | Négligeable | Sans objet   | Négligeable     |
|                     | Exploitation |   |        | Risque de pollution des sols, eau, air, quasiment absent   | Négligeable | - Gestion des déchets  | Négligeable     |
| Pollution           | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de pollution importante connue</li> </ul>  | Faible |  | Négligeable |  | Négligeable     |

**Annexe A10. Description des mesures du projet sous forme de tableau – projet de serres photovoltaïques – plantation Beauvallon, Morne-Rouge**

| Thématique             | Phase        | Synthèse  | Enjeux | Justification des impacts   | Impacts | Mesures ERC   | Impact résiduel |
|------------------------|--------------|---|--------|---|---------|---|-----------------|
|                        | Exploitation |   |        | Aucune interaction avec les pollutions éventuellement présentes   | Nul     | Sans objet  | Nul             |
| Déchets                | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Ce sont principalement des déchets verts et plastique (serres) qui sont produits sur la plantation de Beauvallon (liés à l'entretien du site)</li> </ul> | Faible | Déchets de démantèlement des serres tunnels existantes (bâches plastiques, structures et autres matériels non nécessaires pour l'implantation des nouvelles serres) | Moyen   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des déchets (charte environnementale de chantier)</li> </ul> | Faible          |
|                        | Exploitation |   |        |   |         |   |                 |
| Risques technologiques | Travaux      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le site de projet n'est pas concerné par un PPRT.</li> </ul>   | Nul    | Éloignement des usines classées SEVESO  | Nul     | Sans objet  | Nul             |
|                        | Exploitation |   |        |   |         |   |                 |